

VANMOORLEGHEM Jules, Tisserand¹

Fils de **VANMOORLEGHEM Charles Louis** (°1851), Chauffeur, filiation certaine, et de **MEYFROID Euphrasie** (°1855), filiation certaine.

Premier enfant de Charles et Euphrasie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 30 ans et 26 ans.

Né le (ce) 25/02/1881 à Tourcoing (59)².

Décédé le 17/09/1914 à Berry-au-Bac (02)³ à l'âge de 33 ans.

Marié le (na) 06/08/1904 à Tourcoing (59) à l'âge de 23 ans, avec **DUCHATEL Angèle**⁴

¹ Note Générale : Pas d'enfant entre 1904 et 1914 à Neuville

² Source : , Archives départementales Nord.

³ Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.

⁴ Source : , Acte de naissance.

N° 293.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le *Vingt Six Février* à *Dix* heures du matin, par-devant nous *Pictor Desmurs*, adjoint au maire de la ville de Tourcoing, chef-lieu de cantons, arrondissement de Lille, département du Nord, remplissant, par délégation dudit Maire, les fonctions d'Officier de l'État-Civil, a comparu *Charles Louis Vanmoorleghem*, âgé de *treize* ans, et chauffeur, né à *Elleghem*, domicilié à *Bourcoing* au pont de Neuville. lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qui a été déclaré être le fils en sa demeure de *Desmurs* désigné hier à onze heures du soir en de *Euphrasie Meyfroid*, âgée de *vingt six* ans, son épouse. *Desmurs* juré, natif de *Mon*, domicilié chez le comparant, ayant eu enfant il a été donné le prénom de *Jules*. En présence de *Jules* *Huils* âgé de *vingt sept* ans, *Videmann* de *Alberic* *Poreux* âgé de *vingt neuf* ans, *Donatigun*, tout deux domiciliés au *Bourcoing*, et le comparant, lequel nous, les *Desmurs* des dix n. savoir le fait après lecture.

N. Desmurs

Vanmoorleghem Charles

A contraindre... mariée à...
Bourcoing. 6 août. 1904
avec... Angèle
Duchatel

Sammoorleghem

Nom : Sammoorleghem Numéro matricule du recrutement : 3904

Prénoms : Jules Surnom : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 25 février 1881 à Concoing, canton _____, département d' Nord, résident à Concoing, rue de Gand 6/2, canton d' del, département d' Nord, profession de Tisserand

Fils de Charles Louis et de Euphrasie Meyfroid, domiciliés à Concoing, canton d' del, département d' Nord

N° 313 de tirage dans le canton d' Tourcoing nord-est

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Dispense art 24 fils aîné d'une famille de 8 enfants

Compris dans la 2 partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de 14 novembre 1902-arrivé au Corps d'actif pour 1^{re} formation sous les n° 4445-1014 de 2^e classe Concoing dans la disponibilité le 19 septembre 1903. (Décret de l'armée territoriale "accusé")

LOCALITES SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile et lieu de résidence.
21 mai 1911	Concoing	Sille	R
13-2-13	Neuville-Fraigne	Sille	R
	rue de Concoing - 317.		

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 ^{er} NOVEMBRE 1905	1 ^{er} NOVEMBRE 1911	1 ^{er} NOVEMBRE 1915	1 ^{er} NOVEMBRE 1921	1921
ANNULÉ				
ANNULÉ				

Rappelé à l'activité (Décret du 1^{er} août 1914) Mobilisation Générale

Arrivé au Corps le 11 août 1914. Décidé antérieurement au 22 juin 1915 - Inhumé par les soins des autorités allemandes [Notification Ministérielle du 8 août 1915 N° C.S. 6193] antérieurement au 26 juin 1915 [Notification du 13 décembre 1915 3314 E.B]

Campagnes : Contre l'Allemagne du 17 août 1914 et l'Autriche - fin au 22 juin 1915

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans 143^e Reg. d'Infant. du 24 août au 20 Septemb. 1908

A accompli une 2^e période d'exercices dans 43^e Reg. d'Infanterie du 13 au 29 Juin 1910

Passé dans l'armée territoriale le _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans _____ du _____ au _____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

DATES.

Dix Sept Septembre

HISTORIQUE DES FAITS.

Exécution immédiate de l'ordre reçu le 16 septembre à 21 H.

G 17 et arrivés à Koumoug vers Minam

18 - % et sous de rassemblement la brigade à la route de Kouy
G 49 [I.E] doivent quitter Koumoug immédiatement.

Ainsi que les 3 groupes AD, des se porteront à la route de Kouy

18 h - La Brigade est rassemblée au SE du Bois de Beuvencourt
On va et deux autres s'avancer le débouché de l'Ecluse au N de
L'Ecluse en vue d'une offensive générale qui sera lancée
d'un certain matin à la première lune.
Pour cela la liste de tous places au camp de Poulant
et commandés par le major de la Velle aux Boies sont complétés
par l'enlèvement dans l'église de la route Poulant Gueucour
D'autre part 1 pte du 43^e de bouchant de Berry au Bas admet
tous par la 3^e DR

Cette attaque doit être appuyée par C 1 AD, et C 1 Artillerie du gr
AC(G)g et 1 g. ADz Les 1^{er} et C 1 Est du Bois de Genissien
se rejoignent à C 1 Ouest

Le Gros de C 1 DZ est rassemblé au NE de Bouffignures
C 7/3 à pour mission d'attaquer en appuyant sa droite à la Plomelière
à 20 km 1 ligne (3+1) - 2 cles en arrière.

Ces 2 premières Infanteries les deux secondes se logent dans
celles parts.

C 6/43 protège C 7/3 à droit et doit attaquer en même temps
le Sud de Petrualeux. Sous ce % de Paillard Ruffin
restent à la suite C 1 Berry au Bas avec 1 co du 168
pour recueillir l'attaque en cas de non succès.

21 h - Départ des colonnes d'avant, directement au canon
Défense de tenir sans coup de fusil.

a 300 m les tranchées - Pour la nuit et si plans froisés.
a 200 m les plots de p t offensives est grande, les hommes
de replier en arrière sur la route 44 à hauteur de
la F.D de Chotin.

Une 1^{re} batterie d'artillerie échoue.

Rapporté sur Berry au Bas croisée en bon ordre.

dépense tout : 1^{re} B.Bellamy (3)
2 officiers lui 1^{re} B.Bellamy (3)
2 batteries 1^{re} Bellamy (3)
2 compagnies 1^{re} Bellamy (3)
1 compagnie 1^{re} Bellamy (3)

4 hommes lui dont 1 leur offense
146 hommes plus dont 1 leur offense
136 dépense.

DATES.

Oris Huit Septembre

HISTORIQUE DES FAITS.

[illegible]

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom VANMOORLEGHEM

Prénoms Jules

Grade Soldat

Corps 43^e Régiment d'Infanterie

N^o 012521 au Corps. — Cl. 1901

Matricule. 1904 au Recrutement Lille

Mort pour la France le 17 Septembre 1914

à Berry au Bac

Genre de mort tue à l'ennemi

Né le 25 Septembre 1881

à Courcoing Département du Nord

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon),
à défaut rue et N^o.

Cette partie
n'est pas à remplir
par le Corps.

Jugement rendu le 20 Octobre 1919

par le Tribunal de Lille

acte ou jugement transcrit le 11 Décembre 1919

à Neuville en Ferrain Nord

N^o du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]

N° 85
Vanmoerleghem
Jules.
Transcription.

Gresse du Tribunal Civil de Lille, du trente Octobre, mil neuf cent dix neuf.
Application de la Loi du vingt six Janvier mil huit cent quatre vingt deux.
Déclaration judiciaire. Décès ~~Vanmoerleghem~~^{Vanmoerleghem}. République Tran-
saide. Au nom du peuple français. Le Tribunal civil de première ins-
tance de l'arrondissement de Lille, Département du Nord, a rendu le
jugement ci-après, à la suite de la requête ainsi conçue. A Messieurs les
Président et Juges, composant le Tribunal civil de Lille. Le Procureur de
la République Vu la Loi du trois Décembre mil neuf cent quinze
et les articles quatre vingt neuf et suivants du Code civil. Vu la requê-
te ci-annexée en date du cinq Octobre mil neuf cent dix neuf, de Monsieur
le Ministre de la Guerre et les pièces jointes; Requiert qu'il plaise
au Tribunal de constater judiciairement le décès de ~~Vanmoerleghem~~^{Vanmoerleghem}
Jules né à Courcoing le vingt cinq février mil huit cent quatre vingt un
fils de Charles Louis et de Euphrasie Meyssroidt époux, domiciliés à Cour-
coing, marié à Courcoing le 6 août 1904, à Angèle Duchâtel,
profession de tisserand, domicilié à Neuville en Ferrain, situation militaire:

soldat au quarante troisième régiment d'infanterie, décédé le 6^e feuilleton
17 septembre 1914, à Berry au Bac des suites de blessures reçues à
la ferme du Choléra (Aisne) Mort pour la France. Dire que la date
du décès sera fixée au dix sept septembre mil neuf cent quatorze. Ordon-
ner que le jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de l'année
courante de la commune de Neuville en Ferrain et que mention de
ce jugement et de sa transcription sera faite en marge des registres
de décès de ladite commune à la date de ce décès. Dire que la présente
requête, la minute du jugement à intervenir et l'expédition qui sera
délivrée à Monsieur le Maire de Neuville en Ferrain seront visées pour
timbre et enregistrées gratis. Pour le Procureur de la République (signé)
Guyot. Nous Président du Tribunal civil de Lille. Commettons Monsieur Dorigny
Juge, pour faire rapport à l'audience publique et être ensuite statué ce qu'il
appartiendra. Lille, le vingt trois Octobre mil neuf cent dix neuf. Le Président
(signé) Coupé. Le Tribunal. Qui en audience publique Monsieur Dorigny
Juge, commis en son rapport le Ministère public en ses conclusions orales.
Après en avoir délibéré conformément à la Loi, jugeant en premier ressort.
Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République et l'ordonnance
de Monsieur le Président d'autre part. Attendu qu'il résulte des pièces
produites et des renseignements fournis au Tribunal que le nommé Van-
moortleghe Jules, né à Courcoing le vingt cinq février mil huit cent
quatre vingt un, de Charles Louis et de Euphrasie Meyfroid son
épouse, domiciliés à Courcoing, en son vivant tisserand, demeurant à Neuville
en Ferrain, époux de Duchâtel Angèle, soldat au 40^{ème} Régiment d'Infanterie
décédé à la suite de blessures reçues à l'attaque de la ferme du Cholé-
ra à Berry au Bac le 17 Septembre 1914. Mort pour la France.
Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il
eût de se déclarer judiciairement. Par ces motifs. Declare le décès
du sus-désigné, en fixe la date au dix sept septembre mil neuf cent quatorze.
Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en
conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de
la commune de Neuville en Ferrain, et que mention en sera faite sur les registres
de l'état civil de ladite commune, pour l'année mil neuf cent quatorze, en